

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **9 janvier 2012**

Délibération n° 2012-2686

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Ecully

objet : Regualification du carrefour chemins du Trouillat et de Calabert au droit du parc du Vivier et de l'institut Paul Bocuse - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 30 décembre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 11 janvier 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claissé, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Pallega, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), Vullien (pouvoir à M. Reppelin), MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Passi (pouvoir à M. Thivillier), Crédoz (pouvoir à M. Longueval), Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Balme (pouvoir à M. Millet), Bolliet (pouvoir à M. Llung), Coulon (pouvoir à M. Corazzol), Fleury (pouvoir à M. Schuk), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Darne JC.), M. Lambert (pouvoir à M. Flaconnèche), Mmes Laval (pouvoir à M. Buffet), Pesson (pouvoir à M. Goux), MM. Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Jacquet), Roche (pouvoir à M. David G.), Sturla (pouvoir à Mme David M.), Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Imbert).

Absents non excusés : Mme Bonniel-Chalier, MM. Giordano, Turcas.

Séance publique du 9 janvier 2012**Délibération n° 2012-2686**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Ecully

objet : **Requalification du carrefour chemins du Trouillat et de Calabert au droit du parc du Vivier et de l'institut Paul Bocuse - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 14 décembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La requalification du carrefour chemins du Trouillat et de Calabert au droit du parc du Vivier et de l'institut Paul Bocuse a été inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements par délibération n° 2008-0455 du Conseil du 15 décembre 2008.

Par délibération n° 2010-1246 du 11 janvier 2010, le Conseil de communauté a individualisé une autorisation de programme pour un montant de 50 000 € pour les études et la conception.

L'intersection chemins du Trouillat et de Calabert fait partie d'un secteur à préserver et à valoriser sur lequel un périmètre d'étude reporté au plan local d'urbanisme (PLU) a été instauré en 2005.

Après mise en place de ce périmètre, une étude urbaine a été lancée. Celle-ci préconise de :

- protéger réglementairement le paysager,
- garantir et valoriser les liaisons piétonnes et les modes doux à l'échelle communale,
- valoriser le ruisseau du Trouillat,
- réaménager le carrefour à l'entrée du parc du Vivier.

En conséquence, le périmètre du projet a été étendu à l'aménagement du chemin de Calabert sur la partie jouxtant le parc du Vivier. Les conséquences financières de cette extension sont compensées par une diminution équivalente de l'opération d'aménagement des voies du centre d'Ecully.

L'opération consiste à :

- aménager le carrefour pour diminuer les vitesses de circulation (plateaux piétons, gestion du carrefour par un stop),
- diminuer la largeur des voies pour réduire la longueur de traversées piétonnes,
- remplacer l'aménagement fleuri par une pelouse et des plantations d'arbres,
- réaménager 450 mètres linéaires de cheminement piéton conforme sur le chemin de Calabert,
- créer un stationnement nécessaire hors du parc du Vivier afin de valoriser celui-ci.

Ce projet améliore l'accessibilité et la sécurisation des espaces. Il n'entre pas dans le champ d'action du plan modes doux ni de la création de couloirs de bus.

Les travaux se dérouleront de mars à novembre 2012.

Le montage financier est le suivant :

- 50 000 € pour les études sur l'exercice 2011 (déjà individualisés),
- 850 000 € pour les travaux sur l'exercice 2012,
- 100 000 € sur le budget annexe de l'assainissement sur l'exercice 2012 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve la requalification du carrefour chemins du Trouillat et de Calabert à Ecully.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie sur l'opération n° 2097 individualisée le 11 janvier 2010.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisé est complété pour un montant de 850 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal sur l'exercice 2012 et 100 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement sur l'exercice 2012.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisé est donc porté à :

- 900 000 € TTC au budget principal,
- 100 000 € HT au budget annexe de l'assainissement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 janvier 2012.